



76

COMPTE-RENDU **F.O.-DGFIP76** CTL DU 23 mars 2017.

Nous étions convoqués ce jour avec pour points soumis au vote :

1) **Adoption du règlement intérieur applicable au comité technique local :**

Pour rappel, il s'agit d'une modification unilatérale du Directeur Général : les élus suppléants ne seront plus remboursés par l'Administration de leurs frais de déplacement. Cette décision est immédiatement applicable.

En réponse à notre déclaration liminaire, la Présidente s'est retranchée derrière le règlement intérieur type qui est de portée nationale.

Les élus **F.O.-DGFIP76** sont intervenus en lui signalant que la Direction Générale a acté le maintien pour les suppléants des conditions antérieures par dérogation jusqu'aux prochaines élections.

Nous avons donc demandé qu'il en soit de même en local, ce qui marquerait de sa part un signe fort en terme de dialogue social.

La Présidente a eu pour seule réponse de faire remonter la doléance en Centrale.

L'ensemble des Organisations Syndicales a voté unanimement contre.

2) **Modification des horaires d'ouverture au public :** Darnétal, Goderville, Déville les Rouen, Forges les Eaux et Yerville.

La Présidente indique « faire preuve de pragmatisme sur ces souples horaires afin de mieux coller à la réalité du terrain ».

A chaque CTL, 4 à 5 postes demandent des modifications du protocole. Ce qui démontre que l'harmonisation imposée par la Direction Générale et relayée par la Direction Locale était inadaptée. Pour **F.O.-DGFIP76**, le constat est le suivant : les postes demandeurs sont ceux qui ont subi des suppressions d'emploi et/ou supportent des vacances d'emplois.

La Présidente propose un retour d'expérience en fin d'année afin de mesurer les «bénéfices» de ces modifications.

Comme traditionnellement **FO s'est abstenu** car si les conditions de travail des agents s'en trouvent quelque peu améliorées, le service au public s'en trouve diminué.

3) **Bilan de la formation professionnelle 2016 et Plan départemental de formation 2017.**

Par mesure de cohérence, le bilan de la formation 2016 (bien qu'il ne soit pas soumis au vote) a été examiné avant le plan départemental 2017 (point soumis au vote).

Suite à la fermeture du site Pasteur en 2016, la Formation Professionnelle a été réinstallée dans les locaux de la DRFIP, occasionnant un arrêt des formations durant bien plus de 3 mois. Les élus **F.O.-DGFIP76** ont insisté sur le défaut qualitatif d'une des trois salles de formation (salle tout en longueur) et sur un problème général de luminosité... (salles en aveugle)

Nous constatons une baisse significative du nombre de jours moyen de formation avec, en contrepartie une augmentation du nombre de bénéficiaires. Le quantitatif primerait-il sur le qualitatif ?

De même, le nombre de journées de formation pour les concours entre 2013 et 2016 a fortement diminué : 980 jours en 2013 / 394 jours en 2016!!

Les élus **F.O.-DGFIP76** insistent sur le fait que la généralisation de la documentation dématérialisée (K2D2) ne satisfait ni les stagiaires, ni les formateurs. D'autre part, les modules sont rarement mis à jour.

En raison des mesures de sécurité, les stagiaires ont difficilement accès à la DRFIP. Les élus **F.O.-DGFIP76** ont demandé qu'ils puissent accéder aux locaux via une carte d'accès délivrée le temps de la formation.

F.O.-DGFIP76 réitère son propos liminaire sur la différenciation entre l'ACIF et le service local de formation. L'Administration répond que l'ACIF est axée sur des formations régionales voire interrégionales et qu'elle a, seule, la gestion des bases écoles. Le service local de formation a, entre autre, vocation à s'occuper de l'organisation des concours.

La diminution des effectifs à la formation professionnelle locale est de nature à fortement nous inquiéter quant à la pérennité de ce service à terme.

L'ENFIP, dans ses formations, a tendance à faire parfois appel à des théoriciens n'ayant jamais travaillé sur les applicatifs. Il faut maintenir des professionnels associés au plus près des besoins locaux.

La meilleure formation est celle qui alterne. (dixit la Présidente)

Le plan de formation 2017 :

Les élus **F.O.-DGFIP76**, suite à leur demande, constatent que la présentation du plan 2017 en CTL s'est tenue rapidement après CTR du 16 janvier 2017. Mais nous regrettons cependant que le CTR et le CTL ne se tiennent pas avant le début de l'année civile. En effet, de nombreuses formations ont déjà été dispensées.

Pour 2017, une seule formation prédomine : le PAS (prélèvement à la source).

Les premiers agents formés sont ceux des SIP. Viendront ensuite les SIE puis les trésoreries mixtes et spécialisées (les ordonnateurs locaux étant parfois de gros collecteurs).

A ce stade, cela nous semble plus de l'information que de la formation. Ce que la direction locale a confirmé, la volonté étant de dispenser un bagage général de grand principe sur le sujet. A noter que les évolutions sont hebdomadaires sur le sujet.

F.O. a voté contre.

4) Transfert de la gestion de l'EHPAD de Bouic Manoury de la trésorerie de Bolbec à la trésorerie de Cany-Barville.

Une fois de plus, les élus **F.O.-DGFIP76** soulignent l'absence de documents retraçant les transferts de charges pour le service.

Cany Barville a déjà récupéré un gros SIVOS, des communes de Fauville-en-Caux ainsi que l'EHPAD : cela sans personnel supplémentaire. Inacceptable !

La Présidente répond que le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense et de la paye solutionne la charge supplémentaire de travail !

Réponse des élus **F.O.-DGFIP76** : « C'est toujours l'exception qui prend du temps mais pas la règle » ! La gestion des hébergés en est l'exemple type.

La Présidente reconnaît que le sujet des hébergés est complexe.

Les élus **F.O.-DGFIP76** rappellent que le dossier avait déjà été abordé en CTL il y a quelques années.

La Présidente a pris la décision de relancer le sujet afin d'une uniformisation départementale de la procédure sur les hébergés.

Vote unanime contre.

5) **Projet d'aménagement ponctuel de la cartographie des RAN.**

La fusion des RAN du Havre, de Fécamp et de Bolbec est proposée et justifiée par la Direction locale en raison :

- d'une faible attractivité des deux dernières nommées.
- par un éloignement modéré par rapport au Havre de 40 à 50 km ou environ 1 heure de transport.

Les élus **F.O.-DGFIP76** soulignent que le statut d'ALD et la diminution du nombre de RAN permettront de poursuivre la politique de réorganisation du réseau avec une mobilité géographique accrue au sein d'une RAN étendue. La précédente directrice avait déclaré lors d'un CTL: « la reprise des RAN telle qu'elle existait dans la filière fiscale avant la fusion était, du fait du maillage territorial, nécessairement vouée à l'échec ». Elle s'était dite favorable à la division du département en 3 RAN...

Vote unanime contre.

Point pour information :

Exécution budgétaire 2016 et budget prévisionnel de l'UO 2017.

L'Administration nous a présenté le budget initialement en déficit de l'ordre de 192 000 €.

L'équilibre a été obtenu grâce à une dotation de la Direction Générale, dont une dotation exceptionnelle liée à la sécurité ainsi que les économies d'affranchissement, .

Les élus dénoncent le terme de déficit départemental dès lors que le budget est national. Raison pour laquelle, depuis deux ans et à la demande de **F.O.**, le budget n'est plus soumis au vote.

Cette année encore, les élus **F.O.-DGFIP76** reconnaissent la bonne gestion et la qualité du budget menées par l'équipe locale du BIL. Cependant, les réductions mécaniques de budget appliquées par la Direction Générale pénalisent à contrario notre département et ses agents.

Deux derniers points évoqués :

PRS : concerne l'accès aux informations croisées de données aux marchés publics par l'application CHORUS et Hélios afin de favoriser le recouvrement. En effet, des entreprises sont payées par nos services pour des prestations de marchés publics alors qu'ils sont redevables de l'impôt..

Encaissement des recettes publiques par les huissiers des finances publiques au moyen d'un terminal de paiement électronique.

L'expérimentation est menée pour une année. Il est reconnu au niveau départemental qu'un encaissement direct sur smartphone répondrait de façon optimale à l'attente des usagers.

Questions diverses : (F.O.-DGFIP76)

- **L'expérimentation CSBO** sur les risques bancaires devait se terminer en février 2017(CTL du 26 septembre 2016) : Quel en est le résultat ?

La Direction locale indique que la CDC étant moins réactive que la DGFIP, l'expérimentation ne semble pas donner satisfaction. Elle valide notre demande et accède bien volontiers à notre demande sur ce point lors d'un prochain CTL.

De façon générale, les élus **F.O.-DGFIP76** souhaitent qu'à l'issue de chaque expérimentation locale et avant la restitution à la Direction Générale, une présentation soit automatiquement faite en CTL.

- **Déontologie** : Une collègue a reçu sur sa messagerie professionnelle des demandes relatives à ses obligations fiscales. Ceci est contraire au principe d'égalité des contribuables devant l'impôt.

F.O.-DGFIP76 avait déjà dénoncé ce procédé lors de précédents CTL. Si la DRFiP76 applique cette note, en l'espèce la collègue travaille dans le département mais réside dans l'Eure. Les élus **F.O.-DGFIP76** demandent à la Présidente d'intercéder auprès du DDFIP de l'Eure, en qualité de Directrice Régionale afin de rappeler les règles en la matière.

La déontologie doit s'appliquer dans les deux sens.

Tout agent concerné doit recevoir un courrier de demande de renseignements à son adresse personnelle.

La Présidente s'engage à gérer la situation.